



**PRÉFET
DE L'AVEYRON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

dossier n° PC 012 210 20 U1004

date de dépôt : 06 août 2020

demandeur : Monsieur STRUB JEAN BAPTISTE

pour : l'extension d'une maison

adresse terrain : LA RIGAUDIE, à Saint-André-de-Najac (12270)

Commune de Saint-André-de-Najac

**ARRÊTÉ
accordant un permis de construire
au nom de l'État**

Le maire de Saint-André-de-Najac,
Maire au nom de l'Etat

Vu la demande de permis de construire pour une maison individuelle et/ou ses annexes présentée le 06 août 2020 par Monsieur STRUB JEAN BAPTISTE demeurant LA RIGAUDIE, Saint-André-de-Najac (12270);

Vu l'objet de la demande :

- pour l'extension d'une maison ;
- sur un terrain situé LA RIGAUDIE, à Saint-André-de-Najac (12270) ;
- pour une surface de plancher créée de 33 m² ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les pièces fournies en date du 09 octobre 2020;

Vu l'affichage en mairie en date du 06 août 2020 de l'avis de dépôt de la présente demande;

ARRÊTE

Article 1

Le permis de construire est ACCORDÉ.

Fait à Saint-André-de-Najac le: 23/11/2020

Le maire

Christophe Deg

